

SOMMAIRE

Le contexte de la campagne	page 1
Les outils de communication	page 3
Jean-Luc Créfier, parrain de la campagne	page 6
Bilan du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM)	page 7
Les métiers de la montagne : des professions encadrées	page 9
Sécurité sur les pistes : les stations de montagne restent mobilisées	page 10
Les remontées mécaniques et le domaine skiable français	page 12
Les règles de sécurité à adopter	
sur les pistes	page 14
dans les snowparks	page 15
Les partenaires	page 16

LE CONTEXTE DE LA CAMPAGNE

LE CONSTAT

Le nombre de personnes évacuées, sur les pistes ou hors-pistes, par les services spécialisés (pisteurs secouristes, gendarmerie, CRS, ...), lors des diverses pratiques de glisse sur neige est annuellement en France de l'ordre de 50 000 personnes. Ce nombre de personnes évacuées reste globalement stable au fil des ans, avec des variations liées surtout à des formes de pratiques. Les accidents résultent pour près de 95 % du fait même de la victime, à savoir une perte d'équilibre et une chute.

Ce problème de santé publique ne concerne pas uniquement les décès mais toutes formes de traumatismes: blessures bénignes ou nécessitant une hospitalisation, situations de handicap qui peuvent en résulter,...

LE BILAN DE SYSTÈME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SÉCURITÉ EN MONTAGNE (SNOSM)

L'accidentologie de la saison 2004-2005 reste élevée : 51 254 interventions des services de secours spécialisés ont été recensées entre le 1^{er} décembre 2004 et le 31 mai 2005 (-8% par rapport à la saison précédente). 51 325 personnes ont ainsi été évacuées, 54 sont décédées [dont 21 hors-pistes et 25 pour des raisons non traumatiques].

Enfin, une intervention des secours est effectuée tous les 11 851 passages aux remontées mécaniques.

POURQUOI ?

Pour beaucoup de pratiquants, et notamment le public jeune, la pratique des sports de glisse rime avec liberté et plaisir, avec évasion et recherche de sensations « fortes ».

L'enquête menée en 2000 par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) et par l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) mettait en exergue les motivations principales des pratiquants de sports de glisse :

- La recherche de sensations et de risques (pour 48 à 51% des pratiquants, le risque est recherché, l'engagement physique est sur-représenté),
- Le contact avec la nature et le rejet des pressions sociales (monde du travail),
- Le cadre familial, amical et festif.

Ces notions engendrées par le milieu montagnard font cependant oublier aux pratiquants les risques inhérents aux sports de glisse. On constate ainsi que, quelle que soit la population étudiée ou quel que soit le type de pratique, la perception du risque ne correspond pas à la réalité de l'accidentologie.

LES SOLUTIONS

La réglementation des pratiques sportives ne constitue pas la seule voie pour répondre à l'expression des besoins en matière de sécurité. En effet, la multiplicité des pratiques, la diversité des publics et les conditions de survenue des accidents témoignent de la nécessité d'informer, de sensibiliser et de prévenir.

Ainsi, depuis de très nombreuses années, les différents acteurs du monde de la glisse sur neige ont porté leurs efforts sur l'amélioration de la sécurité. Ils ont agi en fonction de leurs domaines de compétences : principalement sur le matériel (skis, fixations, casques, lunettes, gants,...), l'aménagement (tracés des pistes, croisements, entretien de la neige, pose d'équipement de protection sur les obstacles, fabrication de neige, amélioration de la sécurité et du confort des remontées mécaniques, signalisation sur les pistes, création d'espaces réservés...) et l'information (sur les conditions météorologiques et risques d'avalanche). De nombreuses normes AFNOR ou CE concernent d'ailleurs ces matériels et ces installations, mais également les pistes de ski alpin et de ski de fond.

Mais il convient également, en complément, de porter des efforts sur les comportements. La prévention joue alors un rôle important dans la lutte contre les accidents liés aux pratiques sportives. Elle renforce, en effet, la prise de conscience du risque par l'individu et induit un comportement plus adapté aux risques objectifs.

L'OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

L'objectif prioritaire de cette campagne de prévention est d'influer sur la baisse de l'accidentologie des pratiques de glisse pour les saisons à venir. Il s'agit pour cela de rappeler, par l'intermédiaire de messages simples et de supports adéquats, deux règles comportementales en condamnant l'irrespect, à l'origine de la majorité des accidents.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

LES CIBLES DE LA CAMPAGNE

Au regard des conditions de survenue, et bien que les accidents hors piste soient les plus graves, il a été choisi de concentrer l'effort de prévention sur les pratiquants des pistes "balisées et ouvertes".

D'une part, parce que plus de 90% des pratiquants s'y concentrent et pour la plupart, ne s'en écartent pas, ce qui explique mathématiquement que la majorité des accidents s'y produise. Ainsi, bien que les accidents les plus graves, provoquant notamment le décès de la victime, aient lieu en hors piste, le plus grand nombre d'accidents reste situé sur les pistes "balisées et ouvertes".

D'autre part, parce que les accidents hors pistes sont la résultante de causes complexes, souvent locales et touchant fréquemment des publics avertis, les logiques de prévention ne relèvent pas d'une action nationale d'envergure, mais plus d'une communication locale, basée sur une connaissance spécifique du site et des risques qui y sont liés.

LES MESSAGES

Les deux messages choisis ne sont pas les seules recommandations pouvant être prodiguées. En effet, il existe de nombreux conseils, dont beaucoup ne sont pas propres aux activités de glisse sur neige. Cependant, il est primordial de ne pas diluer la prévention dans un nombre trop important de messages.

Se préparer physiquement, adapter son matériel (fixations...), respecter la signalisation ou encore prévenir les effets d'une collision par le port du casque, notamment pour les plus jeunes, sont des messages universels.

Cependant, dans la continuité de la saison passée, et en conclusion de l'étude menée chaque année par le SNOSM, deux messages, visant à améliorer le comportement des usagers, base de l'accidentologie sportive, sont reconduits :

"Faites attention aux skieurs en aval"

Le choix de sa trajectoire se fait aussi et surtout en fonction des autres skieurs. Ainsi le skieur en aval, celui qui se trouve en contrebas, est-il l'une des composantes primordiales à prendre en compte dans le choix de sa trajectoire. Ayant une vision globale par sa position dominante, il incombe à chacun d'adapter la direction de sa trajectoire.

"Maîtrisez votre vitesse"

La maîtrise de la vitesse est un élément essentiel pour sa propre sécurité et celle des autres. Elle résulte non seulement de sa capacité à maîtriser une technique, de sa forme physique, de sa concentration, de son matériel, mais aussi de la qualité de la neige et de la configuration de la piste et de la visibilité. C'est elle qui permet de contrôler sa trajectoire et donc de respecter le skieur en aval et d'éviter les obstacles, soit en changeant de direction, soit en s'arrêtant.

LES OUTILS DE COMMUNICATION ET LA DIFFUSION

L'objectif de la campagne est de faire passer les messages de prévention au cours même de la pratique, au cœur du domaine skiable.

Les supports sont installés sur les pylônes des remontées mécaniques les plus fréquentées, notamment par le public familial des stations. Rappeler ces messages à un moment où le pratiquant est à la fois passif et réceptif, mais aussi sur le point de pratiquer, s'est révélé très efficace.

Soutenues par les professionnels des remontées mécaniques, les expériences tentées en ce sens se sont avérées positives. Ainsi, lors des saisons précédentes, 76 stations avaient été équipées de 400 panneaux.

Cette saison, une cinquantaine de stations seront équipées de 264 panneaux supplémentaires, soit un total de **664 panneaux pour un nombre total de passages aux remontées mécaniques de près de 70 millions** [30 millions de passages supplémentaires pour cette année]. Ce sont ainsi près de **90 stations** qui sont équipées depuis le début de la campagne.

Il s'agit à la fois de renforcer l'équipement de stations déjà concernées par la campagne 2004-2005, mais aussi et surtout, de toucher de nouvelles stations. Il est important de rappeler que le choix des stations partenaires se fait sur la base du volontariat.

20 000 affichettes, relayées par les partenaires de la campagne, seront présentes sur des points stratégiques des stations (Offices du tourisme, Syndicats des guides, écoles de ski, gendarmeries, centres UCPA...).

UNE ÉVALUATION POSITIVE DE LA CAMPAGNE

Le post-test effectué à l'issue de la saison passée (sur les deux campagnes antérieures) a en effet permis de mettre en avant le bien fondé de cette campagne, ainsi que les retombées positives sur le public cible :

- La perception du risque : 60% des personnes interrogées dans le cadre du post-test considèrent que la pratique du ski présente des risques et 17% des risques très importants. Les principaux risques identifiés concernent les collisions (66%), la vitesse excessive (43%) et les risques de chutes (30%). **La campagne est donc bien en phase avec la sensibilité des pratiquants des sports de glisse.**

- **Une campagne ayant un impact extrêmement positif** : 60% des personnes interrogées ont repéré les affiches et les messages, et près de la moitié sont en mesure d'en restituer le contenu.

- **Une campagne bénéficiant d'un taux de relais non négligeable auprès de l'entourage et de taux importants quant au changement de comportement** : 40% des personnes qui ont vu la campagne déclarent l'avoir répercutée auprès d'autres personnes. 30% des personnes interrogées déclarent avoir changé leur comportement, et 48% de ceux qui ont des enfants déclarent que ces derniers ont vu leur comportement sur les piste se modifier.

LES STATIONS ÉQUIPÉES

Aillon le Jeune - Abriès - Aiguilles - Albiez-Montrond - Alpes d'Huez - Arcs (les) - Arvieux - Ascou Pailheres - Auron - Autrans - Avoriaz - Bagnère de Luchon - Bellescôte - Belleveaux - Bernex - Bonneval sur Arc - Bresse (la) - Carroz (les) - Ceillac - Chamazel - Chamonix - Chamrousse - Chapelle d'abondance - Chatel - Col de l'Arzelier - Col du Rousset - Collet d'Allevard - Corençon - Courchevel - Crest-Voland - Croix Fry (la) - Deux Alpes (les) - Flaine - Font Romeu - Gérardmer - Gets (les) - Grand-Bornand (le) - Gréolières - Guzet - Karellis (les) - La Salle les Alpes - Le Bonhomme - Méaudre - Menthières - Meribel - Métabief - Molines - Montchavin - Montclar - Montgenèvre - Mont-Saxonnex - Morzine - Notre Dame de Bellecombe - Orbey - Orcières Merlette - Orelle - Pavin Sancy - Peisey Valandry - Piau-Engaly - Plagne (la) - Porte-Puymorens - Pra Loup - Pralognan la Vanoise - Praz de Lys - Praz sur Arly - Rosière (la) - Rousses (les) - Saint Gervais - Saint Lary Soulan - Saint Michel de Chaillol - Saint Pierre de Chartreuse - Saint-Chaffrey - Sainte Foy - Saint-François Longchamp - Saisies (les) - Serre-Chevalier - Seytenex - Sondernach - Super Bagnère - Termignon - Tignes - Val Cenis - Val d'Isère - Val Fréjus - Val Thorens - Valloire - Vaujany - Villard de Lans.

JEAN-LUC CRETIER, PARRAIN DE LA CAMPAGNE

Jean-Luc CRETIER, skieur à la carrière exceptionnelle, et représentant de la Fédération Française de Ski, a accepté de parrainer l'édition 2005-2006 de la campagne nationale de prévention des accidents en montagne l'hiver.

UN PALMARÈS EXCEPTIONNEL

Né en 1966, Jean-Luc CRETIER, originaire de La Plagne, devient, dès son entrée en 1982 dans les groupes nationaux de ski alpin, Champion de France du Combiné. Il a, par la suite, enchaîné les succès :

1988/1989	Champion de France de Super-G
1990/1991	Champion de France du Combiné Champion de France de Descente
1992/1993	Champion de France de Descente Champion de France de Combiné Vice-Champion de France de Super-G
1994	Vice-Champion de France de Descente Sélectionné aux Jeux Olympiques de Lillehammer
1998	Médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Nagano 2ème Descente - C.Monde - Beaver Creek 2ème Descente - C.Monde - Wengen 3ème Descente - C.Monde - Kitzbühel Vice-Champion de France - Descente Serre-Chevalier Vice-Champion de France - Super-G - Serre-Chevalier

UNE RECONVERSION RÉUSSIE

Parallèlement à son parcours sportif, Jean-Luc CRETIER, titulaire des Brevets d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) 1^{er} et 2^{ème} degrés, a pleinement réussi sa reconversion professionnelle. Outre sa fonction d'entraîneur qu'il a occupée au ski études de Bourg St Maurice de 2001 à 2004, il a créé une société de communication « Kbou Production » au sein de laquelle il gère son image de sportif de haut niveau, organise des événements et séminaires,... Il est par ailleurs consultant TV et radio sur de grands événements.

Malgré les nombreuses sollicitations, il a accepté de parrainer la campagne nationale « Mettez un casque à vos enfants » avec la CSC et participe toujours avec plaisir à l'opération « graines de champions » au cours de laquelle il skie avec les écoles primaires du bassin chambérien pour la relance du ski scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

*K. BOU PRODUCTION - JEAN LUC CRETIER SPORT
ZA LES COLOMBIERES BP 20 - 73701 BOURG ST MAURICE CEDEX
Tel / Fax: (0033) 04.79.07.20.04 - Email: KBOU-production@wanadoo.fr*

BILAN DES INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LES SERVICES DE SECURITE SUR LES DOMAINES SKIABLES ALPINS ET NORDIQUES POUR LA SAISON 2004-2005

SOURCE : SYSTÈME NATIONAL D'OBSERVATION DE LA SECURITE EN MONTAGNE (SNOSM)

Le présent document a été élaboré à partir des statistiques des interventions réalisées par les services de sécurité des domaines skiabiles alpins et nordiques français, recueillies par les préfectures de montagne, et transmises au Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne.

Placé sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (Direction des Sports), du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles) et du Ministère de la Défense (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale), le SNOSM, situé à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) est piloté par un groupe de travail spécifique émanant du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM).

LES INDICATEURS CLÉS DE LA SAISON 2004-2005 POUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DE SECURITÉ :

Données de cadrage :

Le nombre des interventions des services de secours réalisées entre le 1^{er} décembre 2004 et le 31 mai 2005 dans la quasi-totalité des stations de sports d'hiver est de **51 254** concernant la prise en charge de **51 325** personnes. L'ensemble de ces missions représente, dans un panel de 52 stations, le chiffre d'une intervention tous les **11 851** passages aux remontées mécaniques.

Les évacuations de personnes décédées sur place :

La collecte exhaustive des informations sur l'ensemble des sites concernés par l'activité en France, permet d'établir que les services de secours ont procédé à l'évacuation de :

Hors des pistes :

- 14 personnes décédées par ensevelissement sous avalanches.
- 7 personnes décédées (autres causes).

Sur pistes (pendant le temps d'exploitation)

- 4 personnes décédées des suites de collisions.

Sur pistes (hors temps d'exploitation)

- 3 personnes décédées.

Autres

- 1 personne décédée en raquette à neige.

Soit un total de **29** personnes décédées traumatiques. On note également 25 personnes décédées pour des raisons non traumatiques.

L'indice de gravité exprimé en nombre de personnes décédées pour 100 victimes évacuées est de **0,01** sur les pistes et de **2,86** hors des pistes.

Commentaires :

La part importante des décès non traumatiques (46% de la totalité des décédés) se confirme d'une saison à l'autre.

Hors des pistes

- Deux tiers des décès traumatiques sont dus à des avalanches.
- C'est également le domaine situé hors des pistes qui a été, une nouvelle fois, le plus touché par les accidents mortels avec 21 des 29 décès traumatiques.

Sur pistes

- Deux décès immédiats sont survenus des suites de collisions contre obstacles.
- Deux décès immédiats sont survenus des suites de collisions entre personnes.

Les évolutions de la demande de secours sur les domaines skiables (neuf saisons d'hiver) :

Les chiffres sont extraits d'un panel de 52 stations sélectionnées en fonction de leur représentativité au sein de chacun des 5 massifs français. Sur la base d'une moyenne de 24 000 blessés par saison (26 000 en 2004-2005) et pour un nombre de personnes transportées sur les remontées mécaniques très proche de celui de la saison précédente (-2,4%), découlent les observations suivantes :

- 1 - par rapport à l'hiver dernier, la baisse de l'activité de secours a été de 8,6%. Cependant, on constate que la hausse moyenne sur neuf saisons est de 4,2%.
- 2 - Par rapport aux neuf dernières saisons d'hiver, selon l'hypothèse choisie en 1996-1997 d'un blessé dans chaque activité (ski alpin, snowboard et autres), on dénombre en 2004-2005, 1,1 skieurs, 1,6 snowboarders et 16 « autres types de glisse ».
- 3 - Globalement, la demande de secours s'intensifie sur les pistes par rapport au hors piste et se concentre en direction de personnes blessées, car le nombre des indemnes évacués est en baisse.

L'évolution de l'activité d'évacuation des personnes décédées :

L'analyse de l'ensemble des accidents mortels sur huit saisons d'hiver révèle que :

- 1 - 97% concernent des hommes.
- 2 - 41% concernent des personnes de nationalité étrangère.
- 3 - L'avalanche est la cause principale de décès traumatique.

Commentaires :

- La saison 2004-2005 se singularise par une baisse du nombre d'interventions. La réduction des missions de secours concernant des personnes indemnes est un élément d'explication.
- Le nombre de collisions ne s'améliore pas.

Axes prioritaires des campagnes de prévention :

- La « Maîtrise de la vitesse et de la trajectoire » est déclinée dans le sens d'assurer la sécurité individuelle et collective des pratiquants sur les pistes.
- La notion de respect des skieurs évoluant en aval nécessite d'adapter son comportement et sa technique aux conditions de densité du trafic.

Préconisations :

- Les messages de prévention devraient être lisibles par les pratiquants de nationalité étrangère.
- Hors des pistes, un dispositif renforcé de prévention des accidents en avalanche s'impose en regard de la spécificité de cet environnement.

LES MÉTIERS DE LA MONTAGNE : DES PROFESSIONS ENCADRÉES

La formation des professionnels de la montagne se déroule pour la plus grande partie d'entre eux à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA).

En effet, l'école assure la formation et le perfectionnement des moniteurs de ski, des guides de haute montagne et des moniteurs d'escalade. La formation des pisteurs secouristes y est également dispensée. L'école assure le perfectionnement des sportifs et entraîneurs relevant des Fédérations Françaises de Ski, de la Montagne et de l'Escalade.

Sa renommée en fait un établissement de référence mondiale. Elle accueille ainsi régulièrement des sportifs étrangers en formation.

Un Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), créé auprès du ministre chargé des sports, fédère l'ensemble des acteurs du milieu montagnard dans des commissions chargées de la formation, de l'emploi, de l'information et de la sécurité des publics pratiquants.

Rattaché à ces commissions, le système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), basé à l'ENSA, collecte, traite, analyse les données relatives aux accidents en montagne. Cet outil d'aide à la décision permet d'orienter les campagnes de prévention, été et hiver, initiées en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Un pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme, installé en 2005 en Isère, offre en outre un dispositif complémentaire de collationnement d'informations relatives aux contrôles en matière de réglementation, de veille juridique et participe au traitement des diplômés admis en équivalence de diplômés étrangers.

Des contrôles de la qualification des moniteurs enseignants sont effectués sur les pistes afin de garantir au mieux la sécurité des skieurs et sportifs attirés par toutes les nouvelles formes de glisse. Ces contrôles sont effectués par des professeurs de sport ou des inspecteurs en charge de la réglementation auprès des directions régionales et/ou départementales de la jeunesse et des sports des 26 départements de montagne (46 départements de montagne en été).

L'ensemble de ces structures concourt à une mise en œuvre collective d'un service public de qualité.

SECURITÉ SUR LES PISTES : LES STATIONS DE MONTAGNE RESTENT MOBILISÉES

A chaque nouvelle saison hivernale, les Stations de Montagne SKI FRANCE / SNTF se mobilisent pour sensibiliser les adeptes de la glisse à la sécurité sur les pistes. Une fois de plus, elles organisent de nombreuses actions d'information et de prévention destinées à responsabiliser les skieurs. Des initiatives locales que l'Association Nationale des Stations de Montagne (ANMSM) / SKI FRANCE, en partenariat avec le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF), a décidé de recenser dans un guide à l'usage des élus et professionnels de la Montagne. Son titre : « Sécurité sur les domaines skiables français : initiatives locales ».

SÉCURITÉ : LA DYNAMIQUE DES PROFESSIONNELS DE LA MONTAGNE

Chaque année, l'ANMSM/SKI FRANCE et le SNTF s'associent aux campagnes nationales de prévention des accidents de ski et de snowboards menées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Les deux structures publient leur Guide dans ce cadre, afin de mettre en lumière les nombreuses initiatives prises, chaque saison, par les acteurs de la Montagne. En effet, en contact permanent avec le public, les professionnels des Stations sont les observateurs privilégiés des comportements et habitudes des pratiquants. Chaque année, ils mettent cette expérience à profit, pour fournir les meilleurs conseils de sécurité possibles aux amateurs de neige.

Le Guide édité par l'ANMSM et le SNTF rassemble ainsi une multitude d'initiatives mises en œuvre par les Stations SKI FRANCE et le SNTF, réparties au sein des différents massifs français : Alpes du Sud, Auvergne, Isère, Massif des Vosges, Montagnes du Jura, Pyrénées, Savoie et Haute-Savoie.

Le Guide est composé de 2 parties : « Communication grand public » et « actions de prévention »

1- Les campagnes de communication grand public

- Les grandes campagnes de communication : les stations de montagnes adoptent un langage facilement accessible, avec des phrases accrocheuses, qui permettent de faire passer le message sans détour auprès de la jeune génération.
- Les 10 règles de sécurité reprises par les stations : recommandées par la Fédération Internationale de Ski (FIS), ces dix règles de sécurité permettent d'établir une ligne de conduite sur les pistes. Comparables à un code de la route, elles sont reprises dans de multiples stations afin de rappeler aux usagers que le ski est un loisir à risque si l'on ne respecte pas certains fondamentaux.
- L'accompagnement du personnel de station : les opérations menées par les pisteurs-secouristes sont multiples : réunions internes, plan des pistes constamment à portée de main, animations sur les pistes, ... autant de projets pour une équipe qui doit veiller à la sûreté de sa clientèle.

2 - Les actions de prévention

- Les animations découvertes : mise en place d'un large éventail d'évènements basés sur la sûreté des skieurs et la connaissance de son environnement montagne.
- Questionnaires et enquêtes de satisfaction : les enquêtes de satisfaction permettent de connaître les impressions des skieurs et d'attirer leur attention sur la sécurité.

- Informations et actions préventives : toutes les Stations de l'ANMSM / SKI FRANCE et du SNTF s'engagent à communiquer les informations concernant leurs domaines skiables pour mieux avertir les pratiquants. Certaines vont plus loin en proposant des animations spécifiques.
- Les zones d'apprentissage : les stations mettent en place des zones dédiées aux apprentis skieurs, permettant d'apprendre et de comprendre les comportements à adopter sur les pistes.

Enfin, pour aller plus loin, le Guide pioche quelques exemples d'actions mises en œuvre à l'étranger : au Canada et en Suisse.

LA SÉCURITÉ SUR LES PISTES : L'AFFAIRE DE TOUS

Le Guide « Sécurité sur les domaines skiables français : initiatives locales » reflète ainsi les nombreuses actions menées par les collectivités locales et les personnels chargés de la sécurité dans les stations. Des opérations qui permettent de sensibiliser les pratiquants au respect d'autrui à travers les règles de bonne conduite: facteurs essentiels à la sécurité de chacun.

Guide « Sécurité sur les domaines skiables : initiatives locales » disponible auprès de :

- l'ANMSM / SKI FRANCE. Tél. : 01 47 42 23 32 ou e-mail : bienvenue@skifrance.fr et sur www.skifrance.org, rubrique dossier ;
- SNTF, Tél. : 04 76 90 51 27 ou e-mail : info@sntf.org et sur www.sntf.org

LES REMONTÉES MÉCANIQUES ET LE DOMAINE SKIABLE FRANÇAIS

LE PARC D'INSTALLATIONS

Le nombre total d'installations en fonctionnement répertoriées par le service de contrôle de l'Etat, le STRMTG, était de 3 962 au 01/01/2005. Ce chiffre comprend un certain nombre d'installations non exploitées par des adhérents du SNTF: remontées de station placées hors du circuit commercial transport (écoles de ski, privés) et appareils à vocation urbaine.

Ces installations se répartissent en 2 801 téléskis, 910 télésièges, 144 télécabines, 67 téléphériques dont 9 double monocâble découplables, 20 funiculaires, 4 chemins de fer à crémaillère, 10 ascenseurs et 6 divers (parc des installations en service en 2004-2005).

66 installations (nouvelles ou de remplacement) ont été construites ou sont en construction en 2005 (69 en 2004).

Le parc français est le plus performant du monde depuis plusieurs années. La puissance des installations en service en 2004-2005 se répartit géographiquement ainsi : Savoie: 25,4%, Haute-Savoie : 19,3%, Alpes du Sud : 18,1%, Pyrénées : 11,6%, Isère & Drôme : 11,2%, Massif jurassien : 5,2%, Massif central : 4,1%, Massif vosgien : 4,3%, Divers : 0,8%.

Ces 3 962 remontées représentent :

- 2 901 km de longueur développée (soit la distance aérienne Paris-Le Caire),
- 743 km de dénivelé cumulé (soit la distance routière Grenoble - Lille),
- 3,63 millions de passagers par heure de débit total maximum (la population de Rome pourrait être transportée en une heure).

Le parc géré par les adhérents du SNTF (installations dans le circuit commercial) comporte 3 400 unités.

Par ailleurs, l'entretien des 25 000 ha de pistes recensées en France nécessite l'utilisation de 1 400 chenillettes de damage environ. 4 003 ha de pistes sont enneigés par des installations d'enneigement automatiques d'une puissance totale de 194 345 kW.

LES HOMMES

Les entreprises de remontées mécaniques adhérent au SNTF emploient pendant l'hiver près de 18 000 salariés, soit en moyenne 86 personnes par station (analyse portant sur 225 exploitants).

L'emploi a progressé de 1,2% par rapport à la dernière saison (17 775 en 2003/2004).

La formation professionnelle contribue à la professionnalisation. Les examens du SNTF permettent de valider les connaissances des salariés.

Les pisteurs-secouristes sont employés généralement par les entreprises de remontées mécaniques.

L'ACTIVITÉ 2004 / 2005 DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Les données d'exploitation analysées ici sont celles fournies par les adhérents du SNTF dans le cadre du tableau de bord que vient de mettre en place la profession.

- Stabilité des jours d'ouverture et légère baisse des journées-skieurs : L'hiver 2004/2005 confirme la bonne fréquentation des domaines skiables français des deux précédentes saisons mais sans l'améliorer.

- Le nombre de passages remontées mécaniques relevé sur les installations des adhérents du SNTF a été de 595 millions, en baisse de 2,2% par rapport à 2003/2004 (608,4 millions).

- L'activité totale (hiver et été) est estimée en 2004/2005 à 1 010 millions d'euros.

OBJECTIF SÉCURITÉ

Les efforts permanents déployés au niveau de la conception, de la réalisation et de l'exploitation des installations ainsi que les contrôles rigoureux effectués, limitent les accidents à un nombre très faible.

Depuis plus de 10 ans, en prenant en compte l'augmentation du trafic, le nombre de blessés graves dus à ces accidents baisse régulièrement :

En 2004/2005 : 15 accidents pour 702 millions de passages

En 2003/2004 : 16 accidents pour 737 millions de passages

En 2002/2003 : 15 accidents pour 729 millions de passages

En 2001/2002 : 14 accidents pour 661 millions de passages

Pour la saison 2004-2005, cela représente un risque de blessure grave pour environ 47 millions de montées. Le comportement de l'usager reste à l'origine de 2 accidents sur 3.

LES ASSURANCES GLISSE : aux sports d'hiver, il est possible de s'assurer soit grâce à une adhésion annuelle à la Fédération Française de Ski, soit directement auprès des caisses de remontées mécaniques, lors de séjours (Ticket neige, Carré neige, Top glisse...) ou à la saison avec l'assurance « Supporter ».

POUR TOUS, L'ACCÈS À DES PAYSAGES INOUBLIABLES : tout en respectant le milieu naturel, les remontées mécaniques permettent à tous de profiter de points de vue et de sites extraordinaires. Elles donnent accès au premier domaine skiable mondial, lequel n'occupe toutefois que 1,4 % de la superficie de la montagne française.

SNTF - 21, chemin des sources - 38246 Meylan cedex - tel. 04 76 90 51 27 - fax 04 76 90 49 58 - courriel : info@sntf.org - site : www.sntf.org

LES 10 RÈGLES DE BONNE CONDUITE À ADOPTER SUR LES PISTES

1. RESPECT D'AUTRUI

Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

2. MAÎTRISE DE LA VITESSE ET DU COMPORTEMENT

Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.

3. MAÎTRISE DE LA DIRECTION

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.

4. DÉPASSEMENT

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.

5. PÉNÉTRER ET S'ENGAGER SUR LA PISTE AINSI QUE VIRER VERS L'AMONT

Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

6. STATIONNEMENT

Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.

7. MONTÉE ET DESCENTE À PIED

Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.

8. RESPECT DU BALISAGE ET DE LA SIGNALISATION

Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.

9. ASSISTANCE

En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.

10. IDENTIFICATION

Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.

Source : Fédération internationale de ski - www.fissski.com

LES 10 RÈGLES DE SÉCURITÉ À ADOPTER DANS LES SNOWPARKS

La pratique du freestyle et du cross peut comporter des risques et nécessite une utilisation adaptée des modules et des parcours.

- 1) Vous devez reconnaître chaque module et / ou parcours avant son utilisation.
- 2) Utilisez les modules et / ou parcours en fonction de la difficulté du module indiqué par le code couleur et de votre niveau technique.
- 3) Il est important de s'échauffer et de faire des exercices d'étirement avant le premier saut.
- 4) Vérifiez que la zone de réception est libre avant de vous engager.
- 5) Respectez l'ordre de départ.
- 6) Adaptez votre vitesse à chaque module et / ou parcours et ne tentez pas de figures inconsidérées.
- 7) Ne stationnez pas sur la zone de réception ou le long du parcours. En cas de chute, dégagez rapidement. Ne jamais remonter une pente quelle qu'en soit la raison perte de matériel ou autre.
- 8) Le port du casque et de protections est vivement conseillé.
- 9) En cas d'accident, barrez le module ou le parcours et faites prévenir le service de secours.
- 10) Pour faire des photos, restez en retrait et soyez vigilant.

Source : AFNOR, extrait du "Référentiel de bonnes pratiques" : "Aménagement des pistes de ski spécifiques; conception et sécurité", BPS 52-107

PARTENAIRES DE LA CAMPAGNE

La campagne est coordonnée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, en collaboration avec :

- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ;
- Ministère de la Défense ;
- Ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer – ODIT-France ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (DGCCRF) ;
- Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme (ENSA) ;
- Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM) ;
- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) – Ski-France ;
- Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF) ;
- METEO – FRANCE ;
- Association Prévention MAIF ;
- Syndicat National des Moniteurs de Ski Français – ESF ;
- Fédération Française de Ski (FFS) ;
- Nordique-France ;
- Association des Médecins de Montagne ;
- Fédération Française de Cyclisme (FFC) ;
- Fédération des clubs alpins français (CAF) ;
- Union des Centres de Plein Air (UCPA) ;
- Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) ;
- Commission de la sécurité du consommateur (CSC) ;
- Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM) ;
- Association Nationale des Directeurs des Services de Pistes.
- Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches (ANENA).



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
Bureau de la Communication
Tél. : 01 40 45 97 97
Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, dans le cadre de ses prérogatives relatives à la sécurité des pratiquants sportifs, s'est engagé, plus particulièrement depuis 1996, à initier des actions de partenariat dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.

Les données collationnées par le Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne (SNOSM), basé à Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme et placé sous l'égide de la Commission Information et Sécurité du Conseil Supérieur des Sports de Montagne (CSSM), permettent de fonder une réflexion sur les orientations à prendre.

Ces données issues des interventions des services de secours sur les domaines skiables alpins et nordiques des stations de sports d'hiver, en période d'exploitation, nous renseignent sur les publics les plus vulnérables, avec lesquels il est nécessaire de communiquer préventivement et de définir les préconisations relatives à la conduite à tenir sur les pistes et hors-piste.

De nombreuses avancées ont été faites. Il convient de poursuivre l'effort notamment dans les domaines de la santé, de la préparation physique et des nouvelles pratiques de glisse.

En concertation avec ses partenaires, la démarche du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative s'inscrit, conjointement avec ses services déconcentrés et établissements, dans une dynamique de sensibilisation des publics sportifs à la perception du risque et au comportement approprié.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sous-Direction de la gestion des risques
87-95, Quai du Dr Dervaux
92600 ASNIERES CEDEX
Tél. : 01 56 04 75 94
Site internet : www.interieur.gouv.fr

Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, dans le cadre de la prévention des accidents de montagne, assure la présidence de la Commission de l'Information et de la Sécurité (CIS) du Conseil Supérieur des Sports de Montagne créée le 16 octobre 1984.

La Commission de l'Information et de la Sécurité créée au sein du Conseil Supérieur des Sports de Montagne est chargée de donner au président du CSSM un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

Cette commission assure également un rôle de coordination nationale et d'information pour l'ensemble des opérations relatives au secours, à la prévention, à la formation et à la recherche en matière de sécurité des sports de montagne.

Au sein de la CIS, un système national d'observation a pour mission de collecter, traiter et analyser les données relatives aux accidents de montagne depuis le mois d'avril 1997 afin d'orienter les recherches et de fixer les priorités en matière de sécurité. La direction de la défense et de la sécurité civile participe aux campagnes de prévention des accidents d'été et d'hiver depuis cinq ans aux côtés des administrations et des professionnels concernés, avec l'appui efficace de toutes les préfectures de montagne.

ODIT FRANCE

Direction des Études et de l'Aménagement Touristique de la Montagne
Aérodrome – 73190 CHALLE-LES-EAUX
tél : 04 79 72 85 80
fax : 04 79 72 70 19
mèl : deatm@odit-France.fr
<http://www.odit-France.fr>

ODIT France a pour vocation :

- d'apporter son expertise :
 - à l'État pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie interministérielle pour le tourisme,
 - aux collectivités territoriales,
 - aux membres du groupement ou partenaires privés et associatifs, au titre de la définition de leur politique touristique et de la conception de leurs projets,
- de conduire des études générales ou spécifiques sur l'offre et la demande touristiques en France dans toutes ses composantes, filières et territoires, et notamment pour favoriser le tourisme durable, l'innovation et la qualité,
- de contribuer à enrichir et développer, par le partenariat, l'observation des phénomènes touristiques à un niveau de proximité approprié,
- d'expertiser ou d'accompagner tout projet ou démarche ayant une composante touristique novatrice ou originale, à la demande des autorités locales, notamment des collectivités territoriales, ou de ses membres et partenaires,
- de contribuer à la recherche, la prospective et la veille dans les filières et territoires touristiques, et de répondre à des demandes d'évaluation,
- de promouvoir l'exportation de savoir-faire.

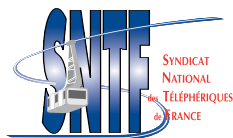
MÉTÉO-FRANCE - DIRECTION COMMERCIALE ET DE LA COMMUNICATION



1, quai Branly
75340 PARIS CEDEX 07
Site internet : www.meteo.fr

Dans le cadre de sa mission de sécurité des personnes et des biens, Météo-France (établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des Transports) surveille et prévoit le comportement de l'atmosphère, du manteau neigeux et de l'océan superficiel, et alerte les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Ses centres départementaux sont en relation étroite avec les services locaux de protection civile (sécurité civile, services d'annonce des crues...).

Météo-France a développé une offre de produits et services adaptés à divers secteurs d'activité (BTP, routes, médias, agriculture, tourisme, collectivités locales, etc.). Météo-France propose également au grand public des services de prévision consultables en permanence par téléphone, Minitel et sur internet.



SYNDICAT NATIONAL DES TÉLÉPHÉRIQUES DE FRANCE (SNTF)

21, chemin des Sources

38246 MEYLAN CEDEX

Tél. : 04 76 90 51 27

Site internet : www.sntf.org

Mèl : info@sntf.org

Contact : Serge RIVEILL, Chargé de Mission Pistes

Le SNTF, Syndicat National des Téléphériques de France, est la chambre syndicale des exploitants de remontées mécaniques et de domaines skiables.

Il a été créé en 1938 en regroupant quinze adhérents et un nombre égal de remontées mécaniques. L'objectif était de permettre aux quelques exploitants de téléphériques existants (le premier de ceux-ci étant apparu en 1928 en France) d'échanger des idées au sujet de leurs entreprises et d'étudier les problèmes tant techniques qu'administratifs que soulevait ce mode nouveau de transport. Cet organisme s'est progressivement développé en même temps que se multipliaient les appareils de « transport par câble ».

Il a ainsi englobé :

- les téléskis (le premier a été installé en France en 1935).
- les télésièges (1946).
- les télécabines (1951).

(consultez le site www.skistory.com)

Aujourd'hui il fédère plus de 356 adhérents répartis entre 236 membres actifs (entreprises exploitantes) et 120 membres correspondants (fournisseurs, constructeurs, centres de formation, maîtres d'oeuvre, ...).

Le Président du SNTF est Jean-Charles FARAUDO, Président du Directoire de la SATA à l'Alpe d'Huez.

Un personnel permanent assure :

- la représentation de la profession dans de nombreuses instances.
- la diffusion des informations.
- la réalisation des études et les liaisons avec les adhérents.

Le Délégué Général est Jean-Charles SIMIAND, par ailleurs Premier Vice-Président de l'Organisation internationale des transports à câbles (O.I.T.A.F.).

Son siège se situe à MEYLAN, près de GRENOBLE dans l'Isère.

L'organisation et le fonctionnement du SNTF reposent sur :

- son Bureau et son Comité Directeur ;
- ses 8 sections : Haute-Savoie - Pyrénées - Savoie - Massif Central - Isère - Vosges - Alpes du Sud - Jura
- et ses 5 commissions : Remontées mécaniques - Pistes - Social - Formation - Économique - Juridique et Fiscal

Le SNTF suit de façon continue les sujets d'actualité dans les domaines de compétence de ses quatre commissions :

- Les révisions de la Convention Collective et l'évolution de la législation du travail.
- L'élaboration des règles de sécurité (remontées mécaniques et pistes).
- La publication des textes officiels spécifiques à l'activité.
- Les nouvelles mesures fiscales.

- La politique d'aménagement de la montagne.
- La formation professionnelle.
- Les règles relatives aux conventions avec les collectivités publiques et tous contrats divers.
- La promotion du ski en France et à l'étranger.
- Les statistiques professionnelles (collecte de données et bilans).
- Les problèmes énergétiques.
- Les campagnes de communication.
- L'environnement.
- La préparation et la gestion des pistes.
- Les démarches qualité.
- Le calendrier des vacances scolaires.

Le SNTF entreprend également toutes actions et interventions sur d'autres plans généraux ou particuliers. Il participe aussi à l'activité de plusieurs organismes internationaux (O.I.T.A.F., F.I.A.N.E.T., Comité Européen de Normalisation, Convention alpine, ...).



LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
(DIRECTION CENTRALE DES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ)

Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Mèl : cneas.dzlyon-dccrs@interieur.gouv.fr
Tél. : 04 50 55 87 11

Depuis 1948, la Police Nationale participe à la sécurité et au secours en montagne au travers des unités spécialisées des C.R.S. Le Centre National d'Entraînement à l'Alpinisme et au Ski (C.N.E.A.S.) des C.R.S. a été créé à Chamonix dès 1955. Il a pour mission de sélectionner et former les sauveteurs dans toutes les activités de montagne : escalade, randonnée, alpinisme, ski, canyoning, spéléologie, recherche cynophile en avalanche. Plus de deux cents policiers hautement spécialisés (guides de haute montagne, moniteurs de ski, brevetés d'état spéléologie, maîtres chien d'avalanches ou chefs de caravane de secours) sont ainsi répartis dans la plupart des massifs alpins et pyrénéens pour assurer toute l'année des missions de secours, notamment au départ des postes de police et de sécurité implantés dans les hautes vallées montagnardes. Placés sous l'autorité des préfets, ils interviennent avec l'appui des hélicoptères de la Sécurité Civile ou de la gendarmerie et les équipes médicales spécialisées du SAMU.

Les C.R.S. participent à la prévention des accidents de montagne sous plusieurs formes :

- Présence permanente active et information du public dans les postes de secours.
- Rocher d'Escalade itinérant qui sillonne les routes de France, permettant d'initier le grand public à l'escalade, et de relayer les campagnes de prévention au-delà des zones de montagne.
- Participation active aux travaux du Système National d'Observation de la Sécurité en Montagne, notamment par le recueil de données lors des interventions de secours.



SYNDICAT NATIONAL DES MONITEURS DU SKI FRANÇAIS

Président : Gilles CHABERT
Contact : Fernand MASINO, Vice-président du SNMSF
6, allée des Mitailles
38240 MEYLAN

Tél. : 04 76 90 67 36
www.esf.net

Le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, les 250 écoles et leurs 15 200 moniteurs sont particulièrement attachés à défendre la sécurité des pratiquants dans le milieu spécifique que constitue la montagne. Cet engagement se matérialise aussi bien dans sa participation à la campagne de prévention sous l'égide du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative que dans son attachement à défendre un haut niveau de qualifications professionnelles français ou à définir une plate forme de compétence minimum des professionnels de l'espace européen pour permettre la libre circulation.



PRÉVENTION MAIF

Son action et les raisons de son engagement

La MAIF, Mutuelle du monde de l'Education, de la Recherche, de la Culture et des Loisirs, s'est toujours impliquée dans l'activité de prévention en créant, en 1980, l'association Prévention MAIF.

La mission de Prévention MAIF consiste à contribuer à la mise en place d'une éducation à la sécurité d'intérêt général grâce à l'engagement de 2000 bénévoles qui mettent à son service leur savoir-faire pédagogique, essentiellement en milieu scolaire. Depuis l'origine, Prévention MAIF est partenaire des pouvoirs publics pour aider à la conception de supports et d'actions visant à sensibiliser un large public sur des sujets majeurs de sécurité. Ainsi, elle a reçu en 2001 l'agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public et, en 2003, celui d'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire

Le champ du risque est large : si les risques domestiques et routiers occupent une place prépondérante au sein de son action, Prévention MAIF s'intéresse également à ceux liés aux activités de la vie courante, comme les sports et loisirs. Depuis 2000, elle est associée au SNTF (Syndicat national des téléphériques français) pour la mise en place de pistes écoles dans le massif Pyrénéen et la conception de documents de sensibilisation à la sécurité sur les pistes, sous le label "Glisse pas perso". Elle s'est donc naturellement associée au projet de campagne d'information piloté par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Contact Presse

Isabelle MAGNERON (Prévention MAIF - 50 avenue S.Allende - 79000 NIORT)

Tél 05 49 73 81 58 – Fax 05 49 73 78 07

e-mail : i-magneron@marcireau.fr

site internet : www.maif.fr (rubrique prévention et recherche)

DGCCRF
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES



59 Boulevard Vincent Auriol
75703 Paris cedex 13
site : www.dgccrf.minefi.gouv.fr
Contact presse : Gérard PERUILHE
Chef du bureau études économiques et information
Tél. : 01 44 97 23 91 Fax : 01 44 97 34 64
Mèl : communication@dgccrf.finances.gouv.fr

Au sein du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en charge des questions de consommation, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a pour mission d'assurer la sécurité du consommateur.* A ce titre, elle intervient dans la prévention des accidents de la vie courante.

Prévenir

Communication : la DGCCRF réalise et diffuse, avec le Service de communication du ministère (SIRCOM), des supports de communication spécifiques (dépliants, brochures, stands, jeux interactifs pour les enfants). Elle est aussi partenaire de campagnes réalisées par d'autres instances, telles que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), les autres ministères et les fédérations professionnelles... Ainsi, elle a participé à l'élaboration de la campagne d'information de prévention des accidents en montagne depuis plusieurs années. Pour la campagne hiver 2005/2006, la contribution financière du ministère a été prise en charge par le SIRCOM.

Relations avec les entreprises : elle encourage les entreprises à la mise en place d'autocontrôles, d'une traçabilité et d'un dispositif de rappel des produits dangereux.

Normalisation/réglementation : elle participe à l'élaboration de normes de sécurité pour l'ensemble des produits. En cas de risque sérieux, elle peut prendre des mesures réglementaires avec d'autres administrations.

Surveiller

La DGCCRF, présente dans chaque département, est une administration de terrain. Elle dispose d'un réseau interne l'informant des accidents impliquant un produit ou un service. Elle contrôle les produits ou services destinés aux consommateurs.

Agir face à l'urgence

Elle est le point de contact du réseau d'alerte européen qui informe chaque État membre, en temps réel, de tout danger présenté par un produit commercialisé dans l'Union européenne.

Elle peut interdire la vente de produits dangereux, les faire retirer du marché, demander leur rappel auprès des consommateurs. Elle peut aussi fermer un établissement dont l'activité est dangereuse pour le consommateur.

Elle peut informer le public d'un danger et le conseiller sur le comportement à adopter pour éviter l'accident.

* La DGCCRF a deux autres missions :

- assurer le respect de la concurrence,
- protéger les intérêts économiques des consommateurs.

ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE (ANMSM)– SKI FRANCE



9 rue de Madrid

75008 PARIS

Tél. : 01 47 42 23 32

Site internet : www.skifrance.fr

ou www.skifrance.org

Mèl : bienvenue@skifrance.fr

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM), présidée par Gilbert BLANC-TAILLEUR, maire de St Bon Courchevel, regroupe 101 stations réparties sur les 7 principaux massifs français (Alpes du Sud, Auvergne, Isère, Massif des Vosges, Montagnes du Jura, Pyrénées, Savoie Haute-Savoie).

L'ANMSM intervient auprès des Pouvoirs Publics sur toutes les questions administratives, juridiques et fiscales intéressant l'organisation et la gestion des stations dont elle assure la promotion par le biais de sa commission SKI FRANCE.

Parmi ses préoccupations majeures, celle de prévenir, hiver comme été, les accidents en montagne en participant aux campagnes de sécurité est une priorité.

L'ANMSM est représentée au sein de divers organismes nationaux : le Comité des Finances Locales, le Conseil National du Tourisme, le Conseil Supérieur des Sports de Montagne. Son action tend à assurer le développement du tourisme en montagne et celui du ski.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (FFC)



5, rue de Rome

93561 Rosny-sous-Bois Cedex

Tél : 01.49.35.69.24

Site internet : www.ffc.fr

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme propose des activités qui correspondent à une véritable demande des amoureux des sports de pleine nature et de montagne. D'une manière générale, les cyclistes et vététistes adeptes de montagne sont de plus en plus nombreux à partager les plaisirs et les effets bénéfiques d'une pratique physique saine et proche de la nature. En hiver, la pratique du ski, en activité de loisir, s'inscrit dans les programmes de préparation physique générale d'un nombre croissant de compétiteurs.

Par ailleurs, dans la poursuite de ses objectifs de développement, la FFC a toujours placé la sécurité au premier plan de ses priorités. Elle se réjouit donc de collaborer efficacement aux campagnes de sensibilisation initiées par les pouvoirs publics et leurs différents partenaires institutionnels, dans les domaines de l'information et de la prévention des accidents en montagne.



Une association au service des jeunes :

Créée en 1965 l'UCPA, l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air, est une union d'associations uniques en France, composée exclusivement de personnes morales. Elle est administrée par les pouvoirs publics, dont le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, les collectivités territoriales ainsi que les grands mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et les principales fédérations sportives de sports de plein air. Elle inscrit ainsi son projet humaniste, social et citoyen - permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder, dans les meilleures conditions de sécurité, aux pratiques sportives de plein air - dans le prolongement du service public et participe de la mise en œuvre des politiques publiques destinées à la jeunesse. Générosité, convivialité, épanouissement, découverte de soi et des autres constituent ses valeurs fondatrices.

L'UCPA remplit depuis son origine trois missions, qui se déclinent en trois métiers, au service de l'ensemble des jeunes français mais aussi Européens, âgés de 7 à 39 ans.

Vacances :

Le premier concerne l'animation sportive, principalement sur le temps des vacances. Pour l'UCPA, les vacances sont un temps fort non seulement d'accès aux activités sportives, à l'éducation et à la formation mais elles représentent aussi des portes à ouvrir sur la vie, la mixité sociale, la rencontre et l'ouverture vers les autres. Chaque année, près de 200 000 jeunes adultes et plus de 60 000 mineurs s'inscrivent à un stage organisé par l'UCPA, que celui-ci se déroule dans un centre ou au cours d'une itinérance, en France ou à l'étranger.

Formation :

La formation professionnelle des jeunes dans le champ des métiers du sport et de l'animation constitue le second métier de l'UCPA, qui met en place pour cela tous les ans près de 80 dispositifs de formation. Cette mission est mise en œuvre dans le prolongement du service public de formation, en partenariat avec les services déconcentrés et les établissements publics du ministère des Sports. L'UCPA forme ainsi près de 1 200 stagiaires par an (soit 294 000 heures de formation) aux différents brevets d'Etat des sports de plein air, et intervient dans plusieurs grandes régions françaises (Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Aquitaine...). Toujours à la pointe des nouvelles tendances, elle a également créé en 2001 la première école de Djs en France, qui permet d'obtenir le diplôme d'Etat d'Animateur musical et scénique.

Loisirs :

Le troisième champ d'intervention est constitué par les loisirs sportifs de proximité, qui se développent au cœur des villes ou en leur périphérie proche, sur les lieux de vie des jeunes. Au moyen d'une politique volontariste et d'innovation forte, en créant notamment des espaces sportifs mobiles, l'UCPA est devenue le premier opérateur au service des collectivités de mise en œuvre des pratiques d'accessibilité sportive de proximité, mais aussi de programmes de solidarité et de co-développement afin de lutter contre l'exclusion. Ce sont près de 50 000 jeunes qui, chaque année au travers de plus de 800 opérations, s'initient à une pratique sportive.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS DE MONTAGNE

Jean-Marie GROLLIER, ENSA
35 rue du Bois du Buchet
74 401 Chamonix-Mont Blanc
Tél : 01.43.19.56.70

mèl : secretariat.general@csm.jeunesse-sports.gouv.fr

Le Conseil supérieur des sports de montagne a été mis en place par décret en 1983.

Présidé par le ministre chargé des sports, c'est une structure qui associe les administrations et les institutions professionnelles ou représentantes les collectivités territoriales concernées par les sports de montagne. Il a un rôle consultatif sur toutes les questions relatives aux sports de montagne.

Son activité se traduit par les travaux de ses deux commissions spécialisées :

- **La commission « information et de la sécurité »**, présidée par le directeur de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'intérieur.

Cette commission est chargée de donner un avis sur les questions relatives à l'information, à la prévention et à la sécurité dans le domaine des sports de montagne.

- **La commission « formation emploi »**, présidée par le délégué à l'emploi et aux formations du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Elle émet un avis et travaille sur tous les sujets relatifs aux professions, aux diplômes professionnels et aux formations de l'encadrement sportif des sports de montagne (ski alpin, ski de fond, alpinisme et de leurs disciplines assimilées).

Depuis le 25 octobre 2004 (arrêté publié au JO du 5/11/04) un "pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme" est créé au sein de cette commission. Celui ci a pour mission d'assurer une veille en matière de contrôle des activités sportives de ski et d'alpinisme et de constituer au niveau national un référent pour les services de l'Etat; de concourir à l'information des personnes et des structures en matière d'encadrement des activités sportives du ski et de l'alpinisme ; de participer à la coordination des actions de formation et au traitement des demandes d'équivalences de diplômes étrangers dans le domaine du ski et de l'alpinisme ; d'apporter sa connaissance de terrain et son expertise aux différents acteurs concernés par le ski et l'alpinisme.



COMMISSION DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS (C.S.C.)

Guy LE GOFF, Chargé de communication
Cité Martignac
111, rue de Grenelle
75353 PARIS 07 SP
Tél : 01.43.19.56.70
mèl : guy.le-goff@csc.finances.gouv.fr

La C.S.C. est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 juillet 1983 (article L.224 du Code de la Consommation). Elle a pour mission la prévention des risques liés à l'utilisation des produits et services. Pour ce faire, elle fournit aux pouvoirs publics des avis relatifs à des produits ou des services dangereux, elle informe les consommateurs par le biais de communiqués de presse, de campagnes de prévention et de fiches pratiques. Enfin, elle participe à l'élaboration des recensements statistiques relatifs aux accidents domestiques. Elle travaille sur saisine de toute personne physique ou morale et peut s'auto-saisir en cas de besoin. Sur son site Internet, vous retrouvez l'essentiel de ses avis, communiqués de presse et autres informations utiles en matière de sécurité des produits et services.

ASSOCIATION DES MEDECINS DE MONTAGNE

Contact : Virginie PIDOU, Chargée de mission
Médecins de Montagne
132 avenue des Bernardines, 73000 CHAMBERY
T. 04 79 96 43 50 / F. 04 79 96 43 51
mèl info@mdem.org
Site internet : www.mdem.org

Médecins de Montagne regroupe aujourd'hui plus de 250 médecins généralistes installés en station de sport d'hiver françaises et spécialisés dans la traumatologie du ski et la médecine de montagne.

Depuis 1953, elle s'attache particulièrement à :

- améliorer la qualité des soins en station ;
- agir en faveur de la prévention des accidents de sports d'hiver ;
- faire connaître et défendre la spécificité de l'exercice de la médecine des sports d'hiver.

Principales activités :

- Publication annuelle d'études épidémiologiques sur les différentes pathologies du ski, du snowboard et des autres sports d'hiver ;
- Organisation de séminaires et conférences pour la formation des praticiens,
- Diffusion de ses conseils de prévention pour le grand public notamment à travers leur présence au sein de nombreuses campagnes de prévention.
- Gestion d'un service "Centrale d'achat" pour tous ses adhérents, afin de leur faire bénéficier des tarifs les plus bas. Ce service est réservé aux membres à jour de leur cotisation.
- Rédaction et édition de bulletins trimestriels.
- Gestion de son site Internet : www.mdem.org avec
 - un espace public, avec des conseils et statistiques, destiné aux grand public et aux journalistes ;
 - un espace médecin avec des informations sur les congrès, des petites annonces professionnelles, des liens... destiné aux professionnels de la médecine ;
 - un espace membre, protégé par un mot de passe, réservé aux membres de l'association.

Les études épidémiologiques de Médecins de montagne

Le réseau médical d'observation du risque à ski de Médecins de Montagne rassemble plus d'une soixantaine de médecins répartis dans une quarantaine de stations de sports d'hiver du territoire français (Alpes – Pyrénées – Jura).

Depuis son informatisation en 1992, le réseau d'épidémiologie de l'association a analysé près de 350 000 blessés sur les pistes. Le réseau bénéficie d'une aide et d'un engagement très important des services des pistes.

Médecins de Montagne a donc su développer un réseau d'épidémiologie performant. Ses résultats ont notamment servi de base pour développer la campagne d'incitation au port du casque "Mettez un casque à vos enfants".

INSTITUT NATIONAL DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ (INPES)

42, Boulevard de la Libération
93203 SAINT-DENIS CÈdex



Tél. : 01.49.33 22 22
Fax : 01 49 33 23 90

Site internet : www.inpes.sante.fr

L'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Santé et de la Protection sociale. Créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il s'est constitué à partir de la transformation du Comité français d'éducation pour la santé (CFES), dont les missions sont profondément élargies.

L'INPES a une triple mission. Tout d'abord, il exerce une mission d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion pour la santé (ex : Etudes permanentes sur l'évolution des connaissances, attitudes et comportements de santé de la population). Il œuvre pour le développement de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique sur l'ensemble du territoire, en tant que mission de service public (ex : soutien aux comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé, actions locales, centre de documentation, partenariat avec l'éducation nationale). Enfin, il est chargé des programmes nationaux (ex : pratiques addictives, maladies infectieuses ou chroniques, accident de la vie courante, hygiène et qualité de vie, santé mentale) à travers des campagnes de communication publiques, des outils pédagogiques, des publications ou tout autre action en rapport avec les objectifs poursuivis.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DES SERVICES DE PISTES

Service des Pistes
Les Menuires
73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE
Tél : 04.79.00.64.47 – Fax : 04.79.00.67.01

Mèl : adsp.France@wanadoo.fr

L'ADSP regroupe 132 Adhérents. Ces Directeurs de Service de Pistes exercent dans tous les massifs français : Alpes du Nord, Alpes du Sud, Vosges, Jura, Massif Central, Pyrénées y compris Andorre.

L'ADSP a pour objet de confronter les expériences et les savoir-faire de nos stations, d'améliorer notre offre « domaine skiable » vers nos clients en terme de ski, dont la sécurité et les secours font parties intégrantes.

Nos interventions sont diverses :

- Formation des Pisteurs-Secouristes (l'ADSP est agréée par le Ministère de l'Intérieur),
- Formation des Maîtres Chiens au travers de l'ANENA,
- Formation des Artificiers,
- Participation aux travaux de normalisation des pistes de ski :
 - Balisage – Signalisation – Information,
 - Drapeau d'avalanche,
 - Définition des pistes de ski,
 - Matelas et filets de protection.

- Participation aux travaux d'amélioration de la sécurité du travail avec la CRAM et également au niveau européen pour les engins de damage,
- Collaboration active avec l'Association des Maires des Stations de Montagne,
- Collaboration technique avec le Syndicat des Téléphériques de France (SNTF),
- Campagne de Prévention avec les différents partenaires.

NOS MISSIONS :

Touristiques :

- Entretien d'été,
- Fabrication de neige,
- Damage et travail de la neige.

Sécurité – Secours :

Sécurité préventive :

- Information,
- Déclenchement préventif des avalanches,
- Balisage, signalisation,
- Nivo météo (avec Météo France) prévision des risques d'avalanche.

Secours :

- Intervention,
- Evacuation vers les cabinets médicaux,
- Intervention avec le secours médicalisé hélicoptéré,
- Recherche en avalanche.

L'ADSP a toujours prôné le travail de prévention pour la sécurité des domaines skiables, tout en améliorant en permanence la qualité des secours.

ANENA

ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ETUDE DE LA NEIGE ET DES AVALANCHES

Entre savoir-faire et faire savoir

Créée en 1971 à la suite des avalanches catastrophiques de l'hiver 1970, l'ANENA a pour objectif de faire progresser la sécurité en montagne par la prévention des accidents d'avalanches. Reconnue d'utilité publique depuis 1976, elle regroupe toutes les personnes ou organismes, privés ou publics, intéressés par les problèmes posés par les avalanches, à titre :

- professionnel (stations de ski, guides, moniteurs, accompagnateurs, pisteurs, secouristes, élus locaux, laboratoires de recherche, administrations, entreprises de matériel de sécurité) ;
- personnel (randonneurs, skieurs, snowboarders, raquettes et alpinistes qui souhaitent en savoir plus sur la neige, les avalanches et les moyens de mieux assurer leur propre sécurité).

Un centre d'information et de documentation...

L'information est la principale activité de l'ANENA : réalisation, édition et distribution de documents. Du simple dépliant de sensibilisation au livre complet, en passant par des fiches écrites pour les enfants, des cassettes vidéo, des cédérom et dvd, du matériel d'observation des cristaux de neige, et une exposition, son catalogue rassemble tous les ouvrages sur la neige, les avalanches et la sécurité en montagne hivernale en langue française.

Elle diffuse également une revue trimestrielle "Neige et Avalanches", qui permet de suivre l'actualité dans ce domaine : état des connaissances, nouveaux matériels, études en cours. Écrites avec un réel souci d'être comprises par tous, ses rubriques sont très diversifiées (nivologie, science et technique, juridique, prévention et secours, estimation du risque, environnement hivernal, témoignages et leçon d'accidents, vie de l'ANENA, bloc-notes, etc.) pour répondre aux attentes d'un lectorat très varié.

Son site web, www.ana.org est aussi une source importante d'information pour tous, pratiquants des sports de neige ou non (plus de 2000 pages vues par jour en hiver).

Par ailleurs, l'ANENA anime, à la demande, de nombreuses conférences pour tout type de public, ainsi que des formations pratiques d'une ou deux journées, voire plus.

Elle est enfin un « centre ressources » pour les médias de tout type.

... mais aussi

Une centre de formation professionnelle (spécialistes en déclenchement des avalanches, maîtres-chiens d'avalanche, professionnels de la montagne), ainsi qu'un lieu de concertation et de coordination de la réflexion sur la sécurité.

ANENA, 15 rue E. Calvat, 38 000 Grenoble

Tél : 04 76 51 39 39, Fax : 04 76 42 81 66

info@ana.org, www.ana.org